



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOUIN

MAIRIE D'ORMOY-VILLERS

ARRETE MUNICIPAL n° 2025.0032

Autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons À l'occasion du marché de Noël (organisateur)

Le Maire d'ORMOY-VILLERS

Vu la demande en date du 18/11/2025 de Madame Nathalie SEMAT, présidente de l'association Jeux fils à Ormoy, domicilié 28 Grande Rue à Ormoy-Villers pour ouvrir un débit de boisson temporaire lors de son marché de Noël organisée le 23 novembre 2025,

Vu l'arrêté Préfectoral sur la police des débits de boissons pris en application des articles L49 et L49-1-2 du code des débits de boissons,

Vu les articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L22 et L48 du code des débits de boissons,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'association Jeux fils à Ormoy, représentée par Mme Nathalie SEMAT, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, de 10 h à 19 h, le 23 novembre 2025 à l'occasion de son marché de Noël organisé en partenariat avec la commune, en Mairie et sur le parking.

ARTICLE 2 : À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Crépy-en-Valois,
- Monsieur le Chef du centre de secours de Crépy-en-Valois,
- Mme Nathalie SEMAT

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à ORMOY-VILLERS, le 20/11/2025

Le Maire,
Pascal ETAIN

